

APPEL À CONTRIBUTIONS : GESTION PATRIMONIALE ET URBANISME

Contexte de l'appel à contributions :

Les infrastructures d'eau et d'assainissement en France (usines de potabilisation, usines d'épuration et réseaux de transports et de distribution associés, ouvrages de stockage) représentent un patrimoine important qui doit être maintenu et renouvelé. La gestion de ce patrimoine est un enjeu majeur pour les collectivités et leurs services d'eau et d'assainissement. Ces infrastructures, notamment les réseaux de distribution et de collecte sont vieillissants aujourd'hui en France : la moitié a plus de 40 ans et certains sont peu efficaces (pertes en eau, etc.), encore plus à l'heure où les ressources en eau connaissent des tensions de plus en plus forte et sur des épisodes de plus en plus longs. Leur durabilité et leur performance doivent être évaluées pour garantir l'efficacité des systèmes, la préservation des ressources en eau et de l'environnement et mobiliser les investissements nécessaires à la maintenance, à la réhabilitation, au renouvellement ou au remplacement de ces infrastructures dans des contextes économique et environnemental difficiles et complexes.

Liste non exhaustive des sujets recherchés :

- Outils et méthodologies d'aide au diagnostic de l'état du patrimoine ;
- Actions de maintenance, de réhabilitation, de renouvellement et de remplacement des infrastructures ;
- Planification et stratégie d'investissement et de gestion patrimoniale ;
- Collecte et gestion des données et analyse ;
- Patrimoine lié à la gestion alternative des eaux ;
- Modélisation et intelligence artificielle ;
- Intégration du patrimoine dans l'urbanisme ;

Mots-clés :

Diagnostic permanent, gestion patrimoniale, réseaux, eau potable, eaux usées, ouvrages hydrauliques, eaux pluviales, eaux non conventionnelles

Soumission :

Les articles à paraître dans la revue scientifique et technique *TSM* sont soumis à l'approbation du comité de lecture de la revue et ne doivent pas présenter un caractère publicitaire ou pseudo-publicitaire.

Le comité de lecture est un organe décisionnel, chargé de donner un avis à caractère scientifique et technique sur les articles soumis avant publication dans *TSM*, qui doivent répondre aux guides des auteurs et au présent appel à contributions.

Les différents documents dédiés aux auteurs sont disponibles sur le site Internet de TSM et les articles devront être soumis en ligne : astee-tsm.fr/pour-les-auteurs/soumettre-un-article/.

Pour toutes autres demandes, merci d'envoyer un courriel à redaction.tsm@astee.org.

Date limite : 01/02/2024